

La Fondation pour la recherche médicale



Pierre Joly
Président

La Fondation pour la recherche médicale a été créée en 1962 par le Docteur Claudine Escoffier-Lambiotte, répondant en cela aux vœux du Professeur Jean Bernard, du regretté Professeur Jean Hamburger ainsi que des Prix Nobel de médecine, les Professeurs Jean Dausset et Francis Jacob. Son objectif est d'apporter, grâce à l'aide privée, un complément indispensable, simple et rapide, au financement de la recherche par l'Etat dans le domaine de la médecine.

Dès son origine, la Fondation pour la recherche médicale a été conçue différemment des associations qui, généralement, focalisent leur aide sur un domaine précis de la médecine, sur telle ou telle pathologie. La Fondation, au contraire, englobe toutes les recherches dans le domaine médical. On ne peut mieux citer ses objectifs qu'en citant les propos du Professeur Jean Bernard, l'un de ses fondateurs,

"Les maladies responsables de tant de malheurs, de souffrances, de morts sont dues à des désordres de l'arrangement des molécules qui composent notre corps. (...). C'est la recherche fondamentale, biologique et clinique qui permet de définir ces anomalies moléculaires. C'est elle qui permettra de vaincre un jour proche les maladies qui restent redoutables. C'est elle, avant tout, qu'il faut aider".

C'est en effet cette recherche sur la cellule vivante qui permet de définir les causes de toutes les maladies :

cancer et SIDA bien sûr, mais aussi maladies cardiovasculaires, diabète, sclérose en plaque, maladie d'Alzheimer, psychoses, névroses etc.

La Fondation pour la recherche médicale a été reconnue d'utilité publique par décret du 14 mai 1965.

Les principes qui l'ont toujours gouvernée sont l'éthique et la transparence. Etre investi, par des donateurs, de la charge de bien gérer la destination de leur argent implique, en effet, un fonctionnement rigoureux et une clarté totale. C'est imprégné de cet esprit et pour garantir l'application de ces principes que la Fondation pour la recherche médicale a créé, avec quelques autres Fondations partageant la même exigence, le "Comité de la charte", véritable code de déontologie auquel ses adhérents s'engagent à se conformer sous la surveillance d'un "censeur".

Les ressources de la Fondation sont de deux ordres :

- une dotation, issue de certains fondateurs et de legs spécifiques, qui sert à garantir un à deux ans d'allocation à la recherche et à payer les frais généraux et les salaires ; les frais généraux de la Fondation sont, au demeurant, modestes car représentés essentiellement par des salaires (15 salariés seulement et de nombreux bénévoles, à commencer par son Président) ; les prestations de service sont, lorsqu'elles s'avèrent indispensables, sous-traitées à des professionnels extérieurs sur la base d'un appel d'offre ;
- les dons des particuliers, collectés hors de toute publicité agressive par la Fondation.

La Fondation pour la recherche médicale est en effet soutenue par un million de donateurs dont 50 % environ sont fidèlement actifs. Elle reçoit aussi des donations et des legs de patrimoines.

Enfin, des entreprises, du très grand groupe à la PME, conscients de leur rôle social encouragent la recherche médicale de manière très significative. D'une façon générale, ces fonds sont confiés, sans précision particulière, à la Fondation pour encourager et aider la recherche médicale. Mais ils font, parfois, au gré du donateur, l'objet d'une affectation spéciale ou de la création d'un prix.

Les fonds reçus du public pour être affectés à la recherche médicale sans mention particulière, sont ainsi totalement consacrés à celle-ci, nets des frais d'encaissement et de courrier correspondants. Ils sont attribués par le Conseil scientifique de la Fondation, composé de 26 scientifiques de haut niveau, élus par les directeurs de recherche de

l'INSERM, du CNRS, de l'Association Claude Bernard, de l'Institut Pasteur, des Universités... et renouvelable par moitié tous les deux ans, y compris son Président. Une partie des membres de ce Conseil est cependant cooptée par les scientifiques élus de la Fondation, pour faire en sorte que toutes les disciplines et que des scientifiques non franciliens soient également représentés en son sein.

Environ 500 millions de francs ont pu ainsi être attribués au cours des huit dernières années :

- à des jeunes talents prometteurs (environ 3 900 bourses au cours des huit dernières années)

La Fondation pour la recherche médicale aide l'INSERM dans le domaine du vieillissement

Le Conseil scientifique de la Fondation pour la recherche médicale, sous la présidence du Pr Dominique Meyer, a attribué, en janvier 1994, des subventions dans le domaine du vieillissement aux unités de recherche de l'INSERM suivantes :

- U. 8 : unité de recherche en cardiologie
- U. 33 : unité de recherche en communications hormonales
- U. 36 : unité de recherche en pathologie vasculaire et endocrinologie rénale
- U. 86 : unité de recherche en physiopathologie de l'œil
- U. 118 : unité de recherche en gérontologie
- U. 127 : unité de recherche en métabolisme du cœur et des vaisseaux
- U. 141 : unité de recherche en dynamique cardiocirculatoire et biologie de la paroi vasculaire
- U. 234 : unité de recherche en physiopathologie des ostéopathies fragilisantes
- U. 251 : unité de recherche en physiologie du tube renal
- U. 259 : unité de recherche en psychobiologie des comportements adaptatifs
- U. 289 : unité de recherche en physiopathologie et pathogenèse des maladies dégénératives du système nerveux
- U. 320 : unité de recherche en physiopathologie et pharmacologie du système nerveux central et tomographie par émission de positons
- U. 324 : unité de recherche en neuropsychologie et neurobiologie du vieillissement cérébral
- U. 337 : unité de recherche en vasodilatation, pharmacologie du système nerveux autonome et régulation cardiovasculaire
- U. 349 : unité de recherche en biologie cellulaire et moléculaire de l'os et du cartilage
- U. 367 : unité de recherche en physiologie et pathologie expérimentale vasculaire
- U. 405 : unité de recherche en psychopathologie et pharmacologie de la cognition
- U. 406 : unité de recherche en génétique médicale et développement
- C/F 93-06 : unité de recherche en épidémiologie des maladies chroniques invalidantes et du vieillissement
- C/F 93-10 : unité de recherche sur le métabolisme intravasculaire des lipoprotéines humaines
- C/F 93-12 : unité de recherche en fibrinolyse et pathologie vasculaire
- C/F 93-13 : unité de recherche sur le développement du pancréas endocrine et diabète de l'enfant

- aux équipes de recherche les plus performantes sur l'ensemble des pathologies
- par un effort particulier, à des équipes spécialisées, dans un domaine pour lequel il semble nécessaire à la Fondation de consacrer momentanément un effort "starter" tout particulier, tel le SIDA en 1987/1988 (ce qui a valu à la Fondation pour la recherche médicale d'être retenue comme "grande cause nationale") ou, plus récemment, comme la maladie d'Alzheimer.

La Fondation essaye, autant que faire se peut, de jumeler donateur et équipe de recherche, à partir d'un certain montant du don, pour rendre moins anonymes les deux acteurs de la coopération.

La Fondation reçoit parfois également des fonds issus d'une grande manifestation publique à laquelle elle a été associée.

Indépendamment de l'aide apportée aux centres de recherches de pointe et à la formation des chercheurs, la Fondation s'est assigné pour objectifs de mettre en contact les scientifiques et de leur offrir la possibilité de rencontrer leurs homologues étrangers. On sait, en effet, qu'en matière de recherche, les idées les plus fructueuses peuvent naître de rencontres et d'échanges entre chercheurs français et étrangers. A Paris, avec la Maison de la recherche, acquise de l'Association pour la Sainte Enfance, la Fondation a créé une structure d'accueil comme il en existe dans les grands pays occidentaux. Confrontations d'idées, colloques, discussions y sont une source d'enrichissement permanent pour toute la recherche française. Ainsi, dans l'année, une centaine de colloques organisés à la Maison de la recherche a permis à plus de 3 000 chercheurs de se rencontrer.

Enfin, son rôle est également d'informer le public pour lui faire mieux connaître le monde de la recherche médicale. Cela est assuré par la revue trimestrielle "*Recherche et santé*", actuellement tirée à 350 000 exemplaires.

L'avenir de la Fondation pour la recherche médicale est assuré par une structure légère, souple, adaptable et renouvelée de son organisation et de ses moyens, tous orientés vers un seul objectif : aider la recherche médicale, qui est en effet la grande aventure de notre temps.

Les réussites passées sont là pour attester les chances que notre pays, terre de médecins depuis toujours, a de participer à la solution des grands problèmes qui restent aujourd'hui posés.

A la générosité normalement exigeante du public doit répondre une recherche réaliste et consciente de ses enjeux.

En appui des organismes de recherche publics, la Fondation pour la recherche médicale est là pour aider à développer la synergie entre espoir des uns et découverte des autres.

Pierre Joly
Président de la Fondation
pour la recherche médicale
54, rue de Varenne
75335 Paris Cedex 07